



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 22 juin 2026 Délibération n° 2026-19

Objet de la délibération : Composition du Comité de programmation LEADER et du Comité de programmation « Territoires en Action » (collège des élus)

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Véronique ILLIG

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 46 titulaires (et 46 suppléants)

Nombre de membres présents : 34 présents dont 32 votants

Date de convocation : 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin à dix-huit heures, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Maryse NADALIN, Laurence PORTE, Annie DUPUIS, Mathieu CHARTIER (Montbardois) ;

Raphaël VEJUX, Marc CHEVILLON, Patrick KIMBERG, Jean-François Michel, Philippe CHATILLON, Michel ROIGNOT, Paul ROBINAT, Yves GOBERT, Stéphane MERMET (Ouche et Montagne) ;

Patrick MOLINOZ, Florence DELARUE, Sylvain COURAULT, Marie-Christine LENOIR, Guy MONIN, Isabelle MARMORAT (Pays d'Alésia et de la Seine) ;

Quentin GUENOT, Marie Andrée COQUILLE (Pays d'Arnay-Liernais) ;

Hervé LOUIS, Eric LIENIEWSKA-CHOQUET, Valéry LOISIER, Nabila NICOLLE, Virginie LEPRINCE-POISSON, Murielle JOUSSET (Saulieu-Morvan) ;

Véronique ILLIG, Bertrand GUILLOT-MARCHAL, Sylviane BAULOT, Catherine SADON, Virginie TARDIT, Béatrice PINGUET, Jean-Michel PÉTRÉAU (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Didier KOCH, Alain BECARD, Aurélio RIBEIRO, Eric SIMON (Montbardois) ; Jean-Marc MARCHAL (ouche-et-Montagne) ; Jean-Marc RIGAUD, Yvon FIORUCCI (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Benjamin LEROUX, Jean-Benoît SIGROS, Pierre POÏLLOT, Marie Andrée COQUILLE, Patrice DORMENIL (Pays d'Arnay-Liernais) ; Cyril BRULÉ, Frédérick DRAPPIER, Didier PASQUET (Saulieu-Morvan) ; Martine EAP-DUPIN, Noëlle BÉNO, Patricia NORE RENOT, Véronique LAMAS, Pascal NICOLLE (Terres d'Auxois).

À la suite de l'installation du Comité syndical du PETR du 22 mai 2026, il convient de se prononcer sur la composition du GAL et de procéder à la désignation des membres du GAL au titre du collège des élus, pour le programme européen LEADER 2023-2027 et le comité de programmation du contrat « Territoire en Action » (TEA) conclu avec la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le GAL est composé de 30 membres : le Président de la structure porteuse du GAL, le vice-Président en charge des fonds européens, 12 élus (à raison d'1 titulaire et 1 suppléant par Communauté de communes) et 16 membres de la société civile (à raison de 8 titulaires et de 8 suppléants). Pour des raisons pratiques, et après accord de la Région, il est proposé d'adopter la même composition pour le comité de programmation TEA.

Il vous est donc proposé de désigner 2 représentants par Communauté de communes. Il convient de désigner les membres nominativement. Après avoir procédé à l'appel à candidatures, sont désignés :

Communautés de communes	Représentants	
	Titulaire	Suppléant
Montbardois	Laurence PORTE	Alain BECARD
Ouche et Montagne	Raphaël VEJUX	Paul ROBINAT
Pays d'Alésia et de la Seine	Florence DELARUE	Marie-Christine LENOIR
Pays d'Arnay-Liernais	Quentin GUENOT	Marie-Andrée COQUILLE
Saulieu Morvan	Cyril BRULÉ	Hervé LOUIS
Terres d'Auxois	Jean-Michel PÉTRÉAU	Catherine SADON

Le PETR, après en avoir délibéré par :

Pour : 32

Contre :

Abstentions :

- 1) Approuve la composition du GAL et les désignations au titre du collège des élus.
- 2) Approuve la composition du comité de pilotage « Territoires en Action » et les désignations au titre du collège des élus.

Pour extrait certifié conforme,

M. Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Équilibre Territorial Rural
du Pays Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

Madame la Préfète de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfète de la Côte-d'Or,
Monsieur le Président du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.